



**Nouveau partenariat pour le
développement de l'Afrique (NEPAD)**

**Programme détaillé pour le
développement de l'agriculture africaine
(PDDAA)**



**Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation et l'agriculture**

Division du Centre d'investissement

GOUVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE DU NIGER

APPUI À LA MISE EN ŒUVRE DU NEPAD–PDDAA

TCP/NER/2908 (I)

(NEPAD Ref. 05/24 F)

Volume V de VI

PROFIL DE PROJET D'INVESTISSEMENT BANCABLE

**Programme de renforcement de la sécurisation
des productions agropastorales (PRSPA)**

Avril 2005

NIGER: Appui à la mise en œuvre du NEPAD–PDDAA

Volume I: Programme national d'investissement à moyen terme (PNIMT)

Profils de projets d'investissement bancables (PPIB)

Volume II: Programme national de mobilisation des eaux et de développement des cultures irriguées (PME/DCI)

Volume III: Programme national de lutte contre la dégradation des terres set la désertification (PLDT/D)

Volume IV: Programme national de développement des infrastructures rurales (PNDIR)

Volume V: Programme de renforcement de la sécurisation des productions agropastorales (PRSPA)

Volume VI: Programme d'appui à la recherche et au développement des filières (PARFIL)

PROFIL DE PROJET D'INVESTISSEMENT BANCABLE DU NEPAD-PDDAA

Pays: Niger

Secteur d'activité: Agriculture

Titre du projet proposé: Programme de renforcement de la sécurisation des productions agropastorales (PRSPA)

Zone du projet: National

Durée du projet: 5 ans

Coût estimé: Total..... 63,5 millions de dollars EU

Financement envisagé:

<i>Source</i>	<i>Millions de FCFA¹</i>	<i>Millions de \$EU</i>	<i>% du total</i>
<i>Gouvernement</i>	1 944	3,8	6
<i>Institution(s) de financement</i>	29 160	57,2	90
<i>Bénéficiaires</i>	1 296	2,5	4
<i>Total</i>	<i>32 400</i>	<i>63,5</i>	<i>100</i>

¹ Equivalence monétaire:
Unité monétaire = franc CFA (FCFA)
1 \$EU = 510 FCFA
100 FCFA = 0,20 \$EU

NIGER

Profil de projet d'investissement bancable du NEPAD–PDDAA

« Programme de renforcement de la sécurisation des productions agropastorales (PRSPA) »

Table des matières

Abréviations.....	iii
I. INTRODUCTION.....	1
A. Origine du programme.....	1
B. Généralités.....	1
C. Productions agropastorales.....	2
II. ZONE DU PROGRAMME	2
III. JUSTIFICATION DU PROGRAMME D'INVESTISSEMENT	3
IV. OBJECTIFS DU PROGRAMME	6
V. DESCRIPTION DU PROGRAMME.....	6
A. Composantes du Programme.....	6
<i>Composante 1: Sécurisation des aires de pâturages et des couloirs de</i> <i>passage d'animaux</i>	6
<i>Composante 2: Amélioration des disponibilités alimentaires pour le cheptel</i>	7
<i>Composante 3: Renforcement et élargissement du dispositif de protection</i> <i>sanitaire du cheptel.....</i>	7
<i>Composante 4: Renforcement des infrastructures</i>	8
<i>Composante 5: Appui à la transformation et à la commercialisation des</i> <i>produits et sous-produits animaux</i>	8
<i>Composante 6: Renforcement des capacités des acteurs.....</i>	10
<i>Composante 7: Gestion du programme et Suivi-évaluation</i>	10
B. Stratégie globale de mise en œuvre du programme.....	10
VI. COÛTS INDICATIFS	11
VII. SOURCES DE FINANCEMENT	12
VIII. BÉNÉFICES ATTENDUS	12
IX. DISPOSITIFS INSTITUTIONNELS.....	13
X. BESOINS EN ASSISTANCE TECHNIQUE	14
XI. PROBLÈMES EN SUSPENS ET ACTIONS PROPOSÉES	14
XII. RISQUES POTENTIELS	14
Appendice 1: Coûts estimatifs détaillés du programme (000' FCFA).....	15
Appendice 2: Bibliographie	17

Abréviations

CEDEAO	Communauté économique des Etats de l’Afrique de l’Ouest
COFO	Commission foncière
COFOB	Commission foncière de bas
FAO	Organisation des Nations Unies pour l’agriculture et l’alimentation
NEPAD	Nouveau partenariat pour le développement de l’Afrique
PDDAA	Programme détaillé pour le développement de l’agriculture africaine
PGRN	Projet de gestion des ressources naturelles
PNIMT	Programme national d’investissement à moyen terme
PPIB	Profils de projet d’investissement bancable
SDR	Stratégie de développement rural
SRP	Stratégie de réduction de la pauvreté
UEMOA	Union économique et monétaire ouest-africaine

I. INTRODUCTION

A. Origine du programme

I.1. L'idée de formulation de ce programme a été retenue par l'atelier de validation du *Programme national d'investissement à moyen terme* (PNIMT) au cours duquel le Programme de sécurisation des productions agropastorales a été identifié comme projet d'investissement bancable. Il faut rappeler que l'atelier proprement dit, organisé sous l'égide du Ministère chargé de l'intégration africaine et des affaires du NEPAD, avait regroupé plusieurs représentants des ministères techniques et partenaires bilatéraux et multilatéraux, des organisations internationales et des représentants de la société civile.

I.2. Le programme répond au souci et à la volonté du gouvernement de voir renforcer les capacités de production des systèmes agropastoraux pour prévenir les risques d'insécurité alimentaires et réduire le spectre de la pauvreté au niveau des populations rurales, tel que défini aussi bien par la *Stratégie de réduction de la pauvreté* (SRP) que par celle du développement rural (SDR). En ce sens, le programme s'inscrit bien dans les orientations données par le cadre stratégique du gouvernement.

B. Généralités

I.3. Pays sahélien enclavé, le Niger compte parmi les pays les plus pauvres du monde. Sa population, essentiellement rurale, a pour principales activités l'agriculture et l'élevage. Selon les résultats des enquêtes budget-consommation des ménages (1994), 63% des nigériens vivent en-dessous du seuil de pauvreté et 34% en-dessous du seuil d'extrême pauvreté. Cette même source indique que 86% des pauvres et 87% des très pauvres vivent en milieu rural.

I.4. Parmi les signes facilement reconnaissables de cette pauvreté de la population, on peut citer la faim, le nombre de mendiants dans la rue, le taux de chômage, la précarité de l'emploi, l'exacerbation de l'insécurité des personnes et de leurs biens, les divorces, le rythme de croissance démesuré des centres urbains, etc.

I.5. Pauvreté et insécurité alimentaire vont de pair et il n'est point étonnant que dans le même pays, le problème d'insécurité alimentaire soit devenu progressivement critique voire structurel compte tenu, à la fois, des caprices du climat et des actions dévastatrices de l'homme sur son milieu. Le Niger enregistre un bilan alimentaire déficitaire en moyenne une année sur deux. Quatre-vingt pour cent de la population nigérienne éprouve des difficultés à couvrir ses besoins nutritionnels et de sécurité sanitaire car, outre la production céréalière devenue aléatoire et faible, la réduction drastique des stratégies paysannes d'atténuation des crises alimentaires contribue à l'aggravation de l'insécurité alimentaire.

I.6. Outre la baisse de la production agricole et la réduction des stratégies d'atténuation des crises alimentaires, l'insécurité alimentaire au Niger est aussi aggravée par le renchérissement des prix des denrées alimentaires, dans un contexte global de paupérisation de la population. De 4 000 FCFA ou moins il y a moins d'une décennie, le sac de mil de 100 kg a pratiquement doublé voir triplé de prix aujourd'hui. Toutes ces conditions réunies font qu'une proportion importante de la population n'arrive plus à garantir quotidiennement un repas.

C. Productions agropastorales

I.7. Elles souffrent d'une détérioration soutenue du capital productif sous l'effet conjugué de la pression anthropique sur les maigres ressources naturelles et des conditions climatiques largement défavorables.

I.8. **Production agricole.** La production agricole, principale source d'aliments pour la population, est pratiquée par plus de 85% de cette dernière. Elle est pratiquée de manière traditionnelle et concerne aujourd'hui près de 6 des 15 millions d'ha de superficie cultivable. Elle contribue pour 27% au Produit intérieur brut (PIB). Le système agricole reste dominé par de petites exploitations familiales dont la taille évolue constamment en baisse d'une année à l'autre à cause de l'explosion démographique qui entraîne sans cesse un morcellement des terres d'héritage. On rencontre dans certaines zones comme celle de Maradi, un mouvement, certes encore timide, vers l'intensification des productions avec utilisation d'intrants agricoles mais les superficies impliquées sont encore dérisoires.

I.9. Parmi les variétés végétales exploitées figurent le mil, le sorgho, le niébé, le riz, le voandzou, le fonio, etc. Les cultures se font en continue sans jachère, ce qui entraîne sans cesse la surexploitation des nutriments du sol sous culture. Les rendements agricoles sont en conséquence faibles et dépassent rarement 400 kg/ha.

I.10. **Productions animales.** Elles demeurent un secteur hautement stratégique pour l'économie nationale avec une contribution de 12% à la constitution du Produit intérieur brut (PIB) et de 35% au PIB agricole. Elles sont la deuxième source de recette d'exportation après l'uranium. Selon les résultats des enquêtes budgets et consommation des ménages, l'apport moyen des productions animales au budget des ménages est de 15% à 25%.

I.11. La population animale totale est non seulement importante sur le plan numérique mais aussi très riche sur le plan de la diversité des espèces. Les statistiques officielles actuelles font état des effectifs suivants: 3 543 600 bovins, 7 029 400 ovins, 8 992 700 caprins, 1 142 600 camelins et 20 000 000 de volailles (MRA, 2002).

I.12. Les pâturages naturels pourvoient à l'essentiel du fourrage consommé par les animaux. On estime actuellement le potentiel en terres pâturables à plus de 60 millions d'hectares. La composition floristique de ces pâturages est dominée par des espèces de graminées et de dicotylédones (forbs) annuelles. Malheureusement, ces pâturages naturels sont en proie à un processus de dégradation très avancé se traduisant par une productivité relativement faible et de surcroît constamment en baisse (600 à 700 kg/ha, MRA, 1996).

II. ZONE DU PROGRAMME

II.1. Le programme concernera l'ensemble du territoire national vu que:

- L'insécurité alimentaire et la pauvreté sont un phénomène commun à toutes les régions. Seul leur degré d'acuité varie d'une zone à l'autre.
- Les productions agropastorales sont pratiquées partout sur le territoire national et leurs contraintes sont de caractère national, mais peuvent être différentes d'une zone à l'autre. A titre d'exemple, l'insécurité foncière est beaucoup plus le fait de l'extension des cultures en zone agricole alors qu'en zone pastorale elle est plutôt liée à l'appropriation privée des terres de parcours. Les actions d'intensification de la production siéent

beaucoup plus à la zone agricole qu'à la zone pastorale à cause des difficultés d'approvisionnement en intrants zootechniques.

- La diversité des systèmes d'exploitation agropastorale qui va des systèmes simples en zone pastorale à des systèmes intégrés en zone agricole.
- La diversité des acteurs bénéficiaires dont le comportement diffère d'un groupe cible à un autre. La vision d'un peul « hanagamba » de Diffa sur le plan de la gestion des ressources naturelles est certainement loin d'être celle d'un touareg ou d'un agropasteur de la zone sud. Les peuls « hanagamba » sont rarement acceptés dans d'autres zones que leur terroir d'attache.
- La dimension pédagogique et l'effet d'entraînement que le programme doit avoir pour favoriser l'adoption et la mise en œuvre des actions porteuses par une majorité de la population d'éleveurs et agropasteurs.

II.2. Le choix des sites d'intervention sera donc ciblé en fonction des préoccupations ci-dessus décrites. Les sites seront ainsi sélectionnés par région et, dans chacune d'elle, le nombre de sites dépendra à la fois de la nature des contraintes dominantes à résoudre, des potentialités existantes et des systèmes de production en cours.

II.3. En zone pastorale, le choix des sites visera principalement à atténuer les contraintes de gestion des ressources naturelles, d'eau d'abreuvement, de santé animale, des difficultés d'approvisionnement d'intrants zootechniques et d'accessibilité aux zones de forte production. En zone agricole par contre, l'accent sera mis sur la résolution du problème d'accès équitable au foncier pastoral, source de conflits, de dégradation des espaces et enclaves pastorales, de la circulation du bétail et des maladies animales.

II.4. Le choix des sites tiendra aussi compte de la volonté de tester le programme avec les différents acteurs impliqués, notamment: divers groupes ethniques d'éleveurs purs (Touareg, Bororo, Fulbé, Hanagamba, Bella, Arabe, etc.) et divers groupes d'agropasteurs (Haoussa, Djerma, Fulbé).

II.5. Etant donné le souci majeur de l'intégration de l'élevage à l'agriculture, une attention particulière sera réservée à la zone agricole, notamment les régions où le taux de saturation des terres est faible ou moyen et avec une production de résidus agricoles relativement importante. Tenant compte de ces deux critères, les zones prioritaires d'intervention sont celles de Diffa (Mainé Soroa et Diffa), de Zinder (sud Gouré), de Maradi (Aguié et Madarounfa et Guidan Roumdji), de Dosso (Loga, Doutchi, Gaya) et de Tillabéri (Say et Téra).

III. JUSTIFICATION DU PROGRAMME D'INVESTISSEMENT

III.1. Devant l'aggravation de l'insécurité alimentaire et de la pauvreté des populations rurales, le gouvernement du Niger, en liaison avec ses pairs de plusieurs pays d'Afrique, a convenu de mettre en œuvre le Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine (PDCAA) dans l'objectif d'accroître les productions alimentaires et les revenus des producteurs ruraux. Le PDCAA a ainsi retenu, entre autres, deux axes d'intervention pour parvenir à cette fin: 1) gestion durable des terres et maîtrise de l'eau et 2) augmentation des approvisionnements alimentaires et lutte contre la faim.

III.2. Pour un pays comme le Niger, et compte tenu des orientations stratégiques qu'il s'est fixé aussi bien à travers la SRP que la SDR, la mise en œuvre du PDDAA constitue une réelle opportunité pour l'augmentation des productions alimentaires au profit des populations rurales surtout quant on sait que:

- L'agriculture et l'élevage sont les deux principales activités de la majorité de la population nigérienne: 85% de la population a pour principale occupation ces deux activités desquelles elle tire l'essentiel de leur subsistance.
- La dégradation de la productivité de ces deux secteurs explique l'acuité du phénomène de la pauvreté en milieu rural.

III.3. La situation actuelle de l'agriculture est caractérisée par une dégradation généralisée de la fertilité des terres qui se traduit par des faibles rendements agricoles. Le taux d'accroissement de ces productions reste ainsi à la traîne comparativement à celui de la population et se traduit par des besoins céréaliers de la population rarement satisfaits. Plutôt que de mettre l'accent sur l'amélioration de la fertilité de leur terre pour remédier à cette situation, les agriculteurs ont systématiquement recours à la mise en valeur de nouvelles terres pour combler ce déficit. L'ampleur de ce phénomène est tel que l'on a estimé l'accroissement moyen des superficies cultivées à 80 000 ha par an. Cependant, en dépit de cette augmentation des superficies cultivées, le niveau de production arrive rarement à couvrir les besoins céréaliers. L'évolution du bilan céréalier, par exemple, montre que le pays est déficitaire presque une année sur deux et ces déficits sont bien souvent importants (de l'ordre de 300 000 tonnes ou plus selon l'année).

III.4. Malgré cet important déficit, des potentialités agricoles existent mais sont encore insuffisamment exploitées, notamment le potentiel d'irrigation dont 1% des terres irrigables est aujourd'hui valorisé; quant au recours aux intrants agricoles (engrais minéral et organique) pour améliorer la fertilité, il n'est que timidement exploré.

III.5. Si l'accroissement des superficies cultivées entraîne une amélioration de la production céréalière sur un plan quantitatif, il n'est malheureusement pas sans conséquence sur les autres productions rurales non agricoles, notamment les productions animales. Elle pose le problème d'inéquité d'accès au foncier rural, qui est l'expression la plus manifeste de la non-reconnaissance des activités pastorales comme une forme de mise en valeur des terres à l'image des activités agricoles. Elle pose aussi le problème de l'insuffisance et/ou de l'inadaptation des textes régissant ce facteur de production. C'est pourquoi, les conflits entre agriculteurs et éleveurs sont de plus en fréquents.

III.6. La faible disponibilité alimentaire en fourrage constitue l'entrave la plus importante au développement des productions animales. Aujourd'hui encore, la production naturelle de fourrage est la principale source d'aliments pour le bétail. Or, à l'image des variations pluviométriques, cette production connaît aussi une variation d'une année à l'autre. Mais le facteur le plus important à la base de la faible disponibilité en fourrage est la dégradation aiguë des aires de production. Par exemple, des observations visuelles faites sur un certain nombre de sites répartis sur l'ensemble du territoire national et les résultats du suivi biologique mené dans le cadre du programme pilote pastoral, ont rapporté des taux de dénudation des terres pastorales qui varient de l'ordre de 40 à 90% (Bagoudou, 1996, Soumana, 1998). Cette dégradation s'accompagne d'une importante prolifération des pellicules de battance, visible un peu partout en zone pastorale comme dans les enclaves pastorales du sud, ce qui n'est pas de nature à favoriser le développement des productions animales. C'est pourquoi les rendements fourragers sont si bas (400 à 700 kg/ha).

III.7. Les résidus de culture sont des sources alternatives d'aliments bétail. Leur production est généralement importante puisqu'elle se situe en moyenne entre 800 à 2 000 kg/ha. Cependant, une grosse proportion de ce fourrage n'est pas valorisée par le cheptel du fait de son caractère grossier. Elle peut considérablement être accrue grâce à certaines technologies disponibles mais insuffisamment adoptées par les agropasteurs (traitement des chaumes, broyage, etc.).

III.8. La valeur pastorale médiocre des pâturages est une autre contrainte à l'amélioration des productions pastorales. Elle est consécutive à plusieurs facteurs:

- Aux espèces présentes, c'est-à-dire des plantes annuelles dont la valeur nutritive chute rapidement au-dessous du seuil critique d'utilisation biologique par l'animal (Souchet, 1985).
- A la pauvreté de la diversité biologique consécutive au surpâturage. Ce problème de paupérisation de la diversité biologique avait déjà été signalé voilà plus de 15 ans par l'IEMVT (1986) dans la zone du sud Tamesna où cette institution a noté la disparition de plus d'une dizaine d'espèces fourragères entre 1976 et 1986.
- Au phénomène d'infestation d'espèces peu utiles pour les animaux comme *Sida cordifolia*.
- etc.

III.9. Tout cela se traduit par une quantité de fourrage produite qui n'arrive pas à satisfaire les besoins d'entretien, ni à plus forte raison ceux de production des animaux, en dehors de la saison pluvieuse. L'amélioration de la productivité des pâturages naturels devient ainsi une nécessité pour l'augmentation des productions animales.

III.10. D'autres mesures doivent accompagner cette première action; il s'agit notamment de:

- La réduction de l'incidence des maladies animales, notamment les parasitoses, les maladies aviaires et les maladies carencielles.
- La résolution et/ou l'atténuation du problème d'abreuvement des animaux.
- L'amélioration du taux d'exploitation des productions animales pour augmenter considérablement les revenus et lutter efficacement contre la pauvreté et la sécurité alimentaire. Le taux d'exploitation du bétail actuel est seulement de l'ordre de 10% selon les statistiques officielles et il est particulièrement faible chez l'espèce bovine (Bagoudou, 2002). La faible organisation des producteurs et opérateurs économiques du secteur, ainsi que l'absence de sources de financement constituent de sérieuses contraintes qui empêchent le Niger de tirer profit des avantages comparatifs que lui confère ce seul secteur dans ses échanges avec aussi bien les pays de l'UEMOA que de la CEDEAO.
- Un renforcement des capacités s'avère indispensable à tous les niveaux pour permettre aux différents acteurs de s'orienter vers des transactions commerciales de type contractuel.

IV. OBJECTIFS DU PROGRAMME

IV.1. L’**objectif global** du programme est de contribuer durablement à la réduction substantielle de la pauvreté et de l’insécurité alimentaire.

IV.2. Ses **objectifs spécifiques** sont:

- Augmenter la productivité des productions pastorales.
- Améliorer la santé animale.
- Développer des systèmes agropastoraux intégrés.

V. DESCRIPTION DU PROGRAMME

V.1. Le programme sera exécuté selon six composantes se rapportant toutes aux résultats attendus du programme ci-dessus identifiés:

A. Composantes du Programme

Composante 1: Sécurisation des aires de pâturages et des couloirs de passage d’animaux

V.2. L’environnement juridique actuel ne favorise pas un accès équitable au foncier rural dans ce sens qu’il ne reconnaît pas les activités d’élevage comme une mise en valeur du capital sol au même titre que les productions agricoles, raisons pour laquelle les espaces pastoraux connaissent une occupation agricole anarchique. La composante vise à mettre à l’abri les principales aires de pâturage encore restantes afin de les aménager pour en faire une utilisation durable des ressources qu’elles supportent. A cet effet, les actions suivantes seront mises en œuvre:

- Identification et matérialisation de 5 000 km² d’aires de parcours sur une base consensuelle impliquant toutes les parties prenantes et sous la responsabilité directe de la commission foncière (COFO).
- Identification et matérialisation de 2 200 km linéaires de couloirs de passage à l’exemple des travaux du PASEL et de PADEL dans l’arrondissement de Gaya.
- Appui au processus d’élaboration du code pastoral en facilitant la collecte des données ou la mise à disposition du processus de compétences adéquates.
- Aménagement des aires de repos et création des points d’eau le long des principaux axes ou axes de transhumance transfrontalière.
- Renforcement des structures décentralisées du code rural à travers un appui pour leur fonctionnement et le parachèvement de la mise en place de commissions foncières de base (COFOB).

V.3. La mise en œuvre de cette composante reposera sur la responsabilisation des commissions foncières locales.

Composante 2: Amélioration des disponibilités alimentaires pour le cheptel

V.4. Elle sera la composante principale du programme et aura pour objectif d'atténuer les effets pervers d'une alimentation insuffisante en quantité et en qualité sur les productions animales. Les principales actions qui seront menées à travers cette composante sont: (i) l'aménagement des aires sécurisées; et (ii) la diversification des sources d'alimentation du bétail.

V.5. **Aménagement des aires sécurisées.** Les aires sécurisées par les actions de la composante antérieure seront aménagées par semis et plantation d'espèces fourragères graminacées et/ou ligneuses avec utilisation de diverses approches (CES/DRS, scarifications dans les zones non totalement encroûtées, piégeage à l'aide des débris végétaux posés à même le sol, semences emportées par le vent et par semis direct). Ces actions porteront sur près de 20 000 ha et priorité sera donnée aux enclaves pastorales en zone sud agricole. Une approche de gestion participative de ces espaces aménagés sera mise en place.

V.6. **Diversification des sources d'aliments du bétail.** Pour pallier aux difficultés alimentaires des animaux, plusieurs actions seront entreprises:

- Appui à la mise en place d'un système d'approvisionnement performant d'intrants zootechniques.
- Valorisation des résidus agricoles à travers une large diffusion des techniques de broyage et de traitement des résidus de culture (chaumes de mil et de sorgho) avec pour objectif de traiter environ 1 000 tonnes par an.
- Développement des cultures fourragères dans les zones favorables (associées avec les cultures céréalières dans les champs et en culture pure). L'objectif sera de mettre en valeur une moyenne annuelle de 200 ha de culture fourragère.

Composante 3: Renforcement et élargissement du dispositif de protection sanitaire du cheptel

V.7. La santé animale constitue encore de nos jours une véritable préoccupation puisqu'elle a une incidence très négative sur les productions animales. La composante vise à renforcer le dispositif de prestation de service à travers:

- L'appui à l'installation de réseaux de prestataires privés pour le traitement des maladies, ainsi que l'appui à l'approvisionnement et la distribution des produits vétérinaires à travers la mise en place d'un fonds de garantie des emprunts de ces derniers. L'objectif sera de permettre l'installation d'au moins cinq vétérinaires privés par an.
- La formation des auxiliaires d'élevage communautaires et leur dotation en équipements d'intervention. Environ 120 auxiliaires para-vétérinaires devront être mis en place par an.
- L'amélioration des capacités de diagnostic et de production de produits biochimiques du laboratoire central et de ses démembrements.
- L'appui aux services techniques, notamment le réseau de surveillance épidémiologique.
- L'assainissement du milieu pour le développement des productions avicoles. Cinquante élevages villageois seront concernés par an.

V.8. La stratégie de mise en œuvre de la composante sera de:

- Privilégier les privés tant qu’ils existent et assurer des prestations de service aux éleveurs et agropasteurs pour l’exécution des actions.
- Former et équiper des auxiliaires d’élevage communautaires afin qu’ils puissent suppléer les agents de l’élevage dans l’administration des premiers soins de proximité à dispenser. Ils seront sous la supervision directe des agents de l’élevage.
- Appuyer les services déconcentrés de l’élevage.

Composante 4: Renforcement des infrastructures

V.9. Cette composante comprendra deux grandes activités: (i) amélioration de l’abreuvement pour le cheptel; (ii) création d’infrastructures d’élevage.

V.10. ***Amélioration de l’abreuvement pour le cheptel.*** La répartition des points d’eau pour l’abreuvement du bétail est un facteur déterminant pour la gestion des pâturages. Leur mauvais maillage entraîne une concentration de la charge sur des aires de parcours avec surexploitation et surpâturage des espèces fourragères les plus appréciées. L’action tiendra compte des conditions du milieu et conditions géologiques des zones pour la mise en place des points d’eau suivants:

- Création des points d’eau de surface dans les zones favorables (50 mares artificielles).
- Mise en place de 24 minibarrages à vocation pastorale pour la mobilisation des eaux d’écoulement à l’image des actions déjà initiées à travers le Programme spécial du Président de la République.
- Création de 84 nouveaux puits cimentés avec la participation des bénéficiaires.
- Réhabilitation de 120 puits publics avec la participation des communes bénéficiaires.

V.11. ***Création des infrastructures d’élevage.*** Cette activité vise à faciliter à la fois la contention des animaux et le déparasitage des animaux avec les actions suivantes:

- Création de 40 parcs de vaccination.
- Création de cinq bains détiqueurs.
- Création de 30 postes vétérinaires.
- Création de centrales d’approvisionnement en produits vétérinaires.

V.12. La stratégie de mise en œuvre de cette composante sera de contracter les privés pour la réalisation des prestations des services ou des plans d’acquisition demandés par les bénéficiaires.

Composante 5: Appui à la transformation et à la commercialisation des produits et sous-produits animaux

V.13. Pendant certaines périodes de l’année, notamment en saison pluvieuse, la production de certains produits d’élevage est abondante et dépasse très souvent les besoins de l’autoconsommation et

de la demande de ces produits par la population. C'est le cas de la production laitière dans certaines zones (régions de Diffa, frange sud de la zone pastorale).

V.14. La composante vise à développer au niveau des éleveurs et agropasteurs des capacités techniques leur permettant de minimiser les pertes de certains produits d'élevage et à diversifier les activités génératrices de revenus des ruraux. La composante mettra en œuvre les actions suivantes:

- Formation aux techniques de transformation de fromage à l'image de celui fabriqué à Ibécétène et Fako. Cette formation est principalement destinée aux groupements féminins des zones de forte production comme par exemple les zones de Bosso, de Mainé Soroa, etc.
- Appui à l'organisation des producteurs en GIE. L'idée est de faire en sorte que les producteurs s'organisent en GIE autour d'un centre d'intérêt précis (filère) pour contrôler la commercialisation d'une part mais aussi l'acquisition des facteurs de production.
- Construction de 78 km de pistes de desserte des zones de production pour les désenclaver et rapprocher les opérateurs économiques des zones de production.
- Organisation de missions de prospection de débouchés et d'échanges pour la commercialisation des produits et sous-produits. Les foires agropastorales seront principalement ciblées.
- Appui au développement des activités génératrices de revenus.

V.15. Cette sous-composante vise l'amélioration significative des revenus des producteurs et le développement de l'esprit d'entrepreneuriat chez les producteurs.

- Aménagement et mise en gestion de 11 marchés à bétail principaux.
- Appui au développement des opérations d'embouche, d'aviculture villageoise, de petit commerce des produits animaux, etc.
- Appui à la mise en place d'un mécanisme de financement des activités permettant un accès rapide au crédit par les groupements d'agropasteurs.
- Appui à l'approvisionnement des intrants zootechniques.

V.16. La stratégie de mise en œuvre de cette composante reposera sur les aspects suivants:

- Priorité sera donnée aux organisations de professionnels d'élevage structurées et reconnues par l'administration.
- Les femmes étant le groupe le plus vulnérable, les groupements féminins remplissant les conditions édictées au point ci-dessus constitueront la cible prioritaire pour cette intervention.
- Conduite des actions en plusieurs cycles pour favoriser la continuité de l'opération au-delà d'une seule phase.
- En ce qui concerne les activités génératrices de revenus, le programme facilitera l'accès au crédit aux différents opérateurs à travers la mise en place d'un fonds de garantie des emprunts auprès des services financiers décentralisés de la zone.

Composante 6: Renforcement des capacités des acteurs

V.17. L'implication entière des acteurs, leur responsabilisation et l'appropriation par ces derniers de la gestion sont indispensables à toute opération qui se veut rationnelle, efficace et durable. L'organisation des producteurs est une condition non seulement pour le développement des activités du programme mais aussi du pays dans son ensemble.

V.18. La composante vise à renforcer les compétences techniques et opérationnelles, ainsi que les capacités de négociation des différents groupes d'acteurs pour en faire de véritables opérateurs économiques. Pour cela, le programme poursuivra les actions suivantes:

- Mise en place d'un système de communication efficace à même de permettre à tous les acteurs d'être informés et sensibilisés sur toute question touchant la gestion des ressources ou les filières (actions IEC).
- Organisation de formations techniques et sur le tas ainsi que des échanges d'expérience croisés (voyages d'études et d'échanges) pour prendre connaissance des expériences ayant fait leur preuve sur le territoire national ou dans les pays voisins; un minimum de cinq de ces échanges seront organisés chaque année.
- Recherche, traduction et mise à disposition des textes réglementaires permettant une meilleure compréhension des lois régissant l'accès au foncier rural.
- Appui aux techniques de gestion des groupements.

Composante 7: Gestion du programme et Suivi-évaluation

V.19. Cette composante vise à mettre en place un dispositif institutionnel décrit plus loin (Ch. X) en vue de gérer le programme et d'assurer le suivi-évaluation de ses actions dans le cadre du suivi de la SRP et de la SDR.

B. Stratégie globale de mise en œuvre

V.20. La stratégie de mise en œuvre du programme sera bâtie sur les démarches essentielles suivantes:

- Une vision globale et intégrée. Les différentes ressources naturelles en exploitation le sont par bon nombre d'organisations de professionnels avec diverses méthodes d'exploitation de la ressource. La meilleure forme de garantir la durabilité de la ressource sera de prendre en compte les formes d'utilisation en cours dans chaque zone d'intervention.
- Une responsabilisation pleine et entière des producteurs. Il s'agit d'inciter, entre autres, ces derniers à développer des initiatives facilement maîtrisables par eux et à moindre coût.
- Des interventions ciblées en fonction d'un schéma directeur de développement pastoral. Il s'agit de permettre de capitaliser la synergie et garantir la cohérence des interventions.
- Une planification flexible des interventions. Elle doit permettre des adaptations nécessaires à la prise en compte des difficultés qui surgissent en cours d'intervention.

- Les actions prioritaires confiées au secteur privé. Tout en lui assurant et en lui facilitant toutefois l’accès au crédit.

V.21. Les interventions seront entreprises de la manière suivante:

- Une démarche participative soutenue par une programmation assez flexible des activités donnant priorité à la base pour l’identification des besoins.
- Des interventions ciblées en fonction des potentialités des zones. Par exemple, les actions de semi-intensification seront prioritairement conduites dans la zone agricole où l’accès aux intrants zootechniques est plus facile.
- Des opérations tests précéderont toute mise en œuvre d’une action complexe. Dans ces conditions, elles doivent d’abord être conduites à petite échelle avant toute généralisation.

V.22. Durant toute la période d’exécution du programme, une place de choix sera réservée au **partenariat** avec les projets, la société civile et toutes les autres organisations de producteurs dont les réalisations peuvent être d’une contribution importante à l’atteinte des objectifs du programme.

VI. COÛTS INDICATIFS

VI.1. Le coût global du programme est évalué à 30 millions de dollars EU. Il est aisé de constater que 72% de ce montant sont prévus pour le financement des investissements en faveur des producteurs ou des opérateurs économiques (composantes 1 à 6) et que plus de 50% du coût global vont pour l’amélioration de la productivité du milieu et du bétail. La composante 4, consacrée aux infrastructures, absorbe le gros de ce financement avec près de 31% et la composante majeure en terme de recherche de l’autosuffisance alimentaire et de lutte contre la pauvreté de 20%.

Tableau 1: Coût estimatif du programme		
Composante	Coût (millions de FCFA)	% total coûts de base
1. Sécurisation des aires de pâturage et des couloirs de passage	2 650	8,8
2. Amélioration des disponibilités alimentaires du cheptel	2 755	9,2
3. Renforcement et élargissement du dispositif de protection sanitaire	670	2,2
4. Renforcement des infrastructures	9 260	30,9
5. Appui à la transformation et à la commercialisation des produits	5 700	19,0
6. Renforcement des capacités des acteurs	620	2,1
7. Gestion du programme et suivi-évaluation	8 345	27,8
Total coûts de base	30 000	100,0
Imprévus physiques	1 500	5,0
Imprévus sur les prix	900	3,0
Total coût du programme	32 400	108,0

Tableau 2: Coûts estimatifs annuels par composante

Composantes	An 1	An 2	An 3	An 4	An 5	Total	%
1. Sécurisation des aires de pâturage et des couloirs de passage	310	660	660	660	360	2 650	8,8
2. Amélioration des disponibilités alimentaires du cheptel	140	630	720	745	520	2 755	9,2
3. Renforcement et élargissement du dispositif de protection sanitaire	140	360	110	40	20	670	2,2
4. Renforcement des infrastructures	560	2 900	2 750	2 300	750	9 260	31,0
5. Appui à la transformation et à la commercialisation des produits	0	2 200	2 200	900	400	5 700	19,0
6. Renforcement des capacités des acteurs	60	135	166	169	90	620	2,0
7. Gestion du programme et suivi-évaluation	1 886	1 896	1 696	1 445	1 422	8 345	27,8
Total (millions FCFA)	3 096	8 781	8 301,5	6 259,5	3 562	30 000	100,0
Note: Hors imprévus							

VII. SOURCES DE FINANCEMENT

VII.1. Il est envisagé une contribution de plusieurs bailleurs de fonds au financement du programme. Plusieurs bailleurs de fonds ont affirmé leur disponibilité à soutenir le processus de mise en œuvre de la SDR dont ce programme n'est que la traduction. Donc, au moment opportun, le gouvernement négociera le financement avec ces bailleurs intéressés.

VIII. BÉNÉFICES ATTENDUS

VIII.1. Les résultats attendus de la mise en œuvre de ce programme sont:

- Les expériences locales de gestion des ressources naturelles sont recensées, analysées et capitalisées pour enrichir les débats sur l'élaboration du code pastoral et ont permis la définition de stratégies adaptées pour la gestion équitable des ressources naturelles.
- La production fourragère des pâturages naturels ainsi que des enclaves pastorales sécurisées est quantitativement et qualitativement améliorée et permet la réduction drastique des tensions alimentaires du bétail.
- Le dispositif de prévention et de traitement des maladies animales est renforcé et participe à une réduction sensible des foyers de maladies et des mortalités animales.
- Les infrastructures nécessaires au développement et à l'exploitation des productions animales sont mises en place et gérées efficacement par les éleveurs.
- Les éleveurs gèrent au mieux les transactions commerciales relatives à leur production et en tirent des revenus substantiels.
- Les éleveurs et agropasteurs sont mieux organisés et outillés et ont mis en place des mécanismes de concertation et de dialogue grâce auxquels ils mènent des interventions et/ou des prestations répondant aux attentes des membres de leurs groupements et de la population en général.
- D'une manière générale, le programme participe à la réduction de la pauvreté et de l'insécurité alimentaire des populations pastorales.

IX. DISPOSITIFS INSTITUTIONNELS

IX.1. **Tutelle du programme.** Le programme sera placé sous la tutelle du Ministère des ressources animales (Direction de la production animale et de la promotion des filières).

IX.2. Le MRA assurera la responsabilité du contrôle et du suivi des réalisations à travers des missions ponctuelles dont le nombre ne devra en aucune façon dépasser deux à trois par an. Il s'assurera en plus que l'équipe du programme a fait de la collaboration avec les partenaires et de la recherche de synergie avec les autres projets un facteur majeur dans l'exécution du projet.

IX.3. **Comité de pilotage.** Un comité de pilotage, présidé par le Secrétaire général du MRA:

- veillera à la cohérence entre les différents domaines d'intervention;
- appréciera et donnera un quitus aux rapports d'évaluation des actions menées sur le terrain, et
- approuvera les activités programmées pour l'année suivante.

IX.4. Ce comité de pilotage sera composé de:

- Un représentant du Ministère des ressources animales.
- Un représentant du Ministère de l'économie et des finances.
- Un représentant du Ministère du développement communautaire.
- Un représentant du Ministère de l'hydraulique et de l'environnement et de la lutte contre la désertification.
- Un représentant du Ministère du développement social.
- Un représentant du (des) bailleur(s) de fonds.
- Trois représentants par département (dont un représentant des producteurs, des services de l'élevage et de l'administration).

IX.5. **Gestion du programme.** Le programme sera mis en œuvre par régie publique à travers une cellule de coordination dont les membres seront recrutés par appel d'offres sur le marché local. Cette cellule légère de coordination sera installée à Niamey et comprendra:

- un expert de niveau ingénieur (pastoraliste, zootechnicien, vétérinaire) jouissant de 10 ans d'expérience;
- un conseiller technique international;
- de quatre experts nationaux (dont un agropastoraliste, un vétérinaire, un hydraulicien ou GR, et un juriste).

IX.6. Le programme sera exécuté par une cellule légère constituée d'un chef de programme assisté d'un conseiller technique international et de quatre experts nationaux. Le rôle de cette équipe sera de planifier et de coordonner l'intervention du programme. L'une des tâches essentielles de l'équipe sera de veiller à la mise en œuvre des démarches cohérentes pour chaque volet, d'animer la réflexion sur les modalités d'utilisation des fonds destinés aux investissements, au renforcement des capacités et aux autres activités prévues par chaque composante et d'apporter l'appui nécessaire aux partenaires responsables de l'animation des composantes.

IX.7. L’exécution de chaque composante ou d’un groupe de composante, selon le cas, fera l’objet d’un contrat de prestation de service avec un privé ou un service étatique.

X. BESOINS EN ASSISTANCE TECHNIQUE

X.1. La mise en œuvre du programme sera appuyé par un assistant technique international, de préférence un ingénieur aménagiste, jouissant de solides expériences sur le droit foncier et dans les travaux similaires en Afrique. Son rôle sera d’assurer la gestion technique du programme (programmation et suivi) et d’être coresponsable de la gestion financière et matérielle du programme.

XI. PROBLÈMES EN SUSPENS ET ACTIONS PROPOSÉES

XI.1. La problématique pastorale intéresse à la fois la commune et les niveaux infra-communaux. La mise en œuvre de ce programme suppose le parachèvement des procédures actuelles de la décentralisation engagées.

XI.2. Dans tous les cas, le programme travaillera en prévision de la mise en place des instruments de la décentralisation.

XII. RISQUES POTENTIELS

XII.1. Les clivages politiques, particulièrement les attitudes partisans seront certainement au centre des débats sur les problèmes de la gestion foncière des ressources et pourront constituer des facteurs de blocages certains, surtout pour les travaux d’aménagement. Il s’avèrera indispensable de clarifier et d’accepter, dès le départ, les règles de jeu entre différents acteurs.

XII.2. Compte tenu des habitudes traditionnelles fortement ancrées dans les mentalités des éleveurs, il y a le risque que ces derniers prennent beaucoup de temps avant de s’adapter aux différentes interventions proposées.

XII.3. Le risque majeur viendra des pressions multiformes qui peuvent être exercées par divers groupes d’intérêt. Dès lors, la mise en œuvre du programme devra s’assurer que les objectifs visés par le programme sont réellement compris et soutenus par tous.

Appendice 1: Coûts estimatifs détaillés du programme

Rubriques (montants en milliers de FCFA)		Unité	PU	Année 1		Année 2		Année 3		Année 4		Année 5		Total	%
				Qté	Coût	Qté	coût	Qté	Coût	Qté	coût	Qté	coût		
Gestion et Suivi-Evaluation															
Salaire et avantages	Experts nationaux	H /M		278	55 600	278	55 600	278	55 600	278	55 600	278	55 600	2 780 000	9,28
	Experts internationaux	H/M	20 000	24	480 000	24	480 000	30	600 000	24	480 000	24	480 000	2 520 000	8,41
	Personnels d'appui	H/M		180	25 000	180	25 000	180	25 000	180	25 000	180	25 000	125 000	0,41
	Déplacements	H/J	500	120	60 000	160	80 000	160	80 000	140	70 000	140	70 000	360 000	1,20
Achat véhicules		VOITU	60 000	5	300 000	5	300 000		0		0		0	600 000	2,0
Achat motos		MOTO	30 000	40	120 000	40	120 000	40	120 000		0		0	360 000	1,2
Fonctionnement véhicule		MOIS	12 500	12	150 000	12	150 000	12	150 000	12	150 000	12	150 000	750 000	2,5
Appui institutionnel		LOT	18 000	4	72 000	4	72 000	4	72 000	4	72 000	4	72 000	360 000	1,2
Achats équipements		LOT	10 000	2	20 000	1	10 000	1	10 000	2	20 000	1	10 000	70 000	0,23
Achat matériels informatiques		LOT	4 000	7	26 000	7	26 000		4 500		4 500		1 000	60 000	0,2
Location bureau		LOT	500	12	6 000	12	6 000	12	6 000	12	6 000	12	6 000	30 000	0,1
Eau-électricité-téléphone		LOT	1 000	12	12 000	12	12 000	12	12 000	12	12 000	12	12 000	60 000	0,2
Missions d'appui		VISITE	10 000	2	20 000	2	20 000	2	20 000	1	10 000		0	70 000	0,23
Autres		LOT	4 000	1	40 000	1	40 000	1	40 000	1	40 000	1	40 000	200 000	0,66
Total					1 886 000		1 896 000		1 695 500		1 445 500		1 422 000	8 345 000	27,82
Composante 1															
Identification matérialisation des espaces pastoraux et couloirs de passage				600	150 000	2000	500 000	2 000	500 000	2 000	500 000	800	200 000	1 850 000	6,18
Appui à élaboration du code pastoral et aux cofos				1	100 000	1	100 000	1	100 000	1	100 000	1	100 000	50 000	1,66
Appui aux structures décentralisées du SPCR				12	60 000	12	60 000	12	60 000	12	60 000	12	60 000	300 000	1,00
Total					310 000		660 000		660 000		660 000		360 000	2 650 000	8,80
Composante 2															
Aménagement aires de parcours				1 000	100 000	5 000	500 000	5 000	500 000	5 000	500 000	3 000	300 000	1 900 000	6,34
Gestion participative des aires aménagées				0	0	1	50 000	1	100 000	1	125 000		150 000	425 000	1,42
Cultures fourragères				100	10 000	300	30 000	200	20 000	200	20 000	200	20 000	100 000	0,33
Traitements fourrages				600	30 000	1 000	50 000	2 000	100 000	2 000	100 000	1 000	50 000	330 000	1,0
Total					140 000		630 000		720 000		745 000		520 000	2 755 000	9,20

NEPAD – Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine

Niger: Profil de projet d'investissement « Programme de renforcement de la sécurisation des productions agropastorales (PRSPA) »

Rubriques (montants en milliers de FCFA)	Unité	PU	Année 1		Année 2		Année 3		Année 4		Année 5		Total	%
			Qté	Coût	Qté	coût	Qté	Coût	Qté	coût	Qté	coût		
Composante 3														
Appui installation vétérinaires privés			5	50 000	5	50 000	5	50 000		0		0	150 000	0,5
Formation des auxiliaires d'élevage plus kit			100	20 000	200	40 000	200	40 000	100	20 000		0	120 000	0,4
Appui aux DRRA et SARA			1	20 000	1	20 000	1	20 000	1	20 000	1	20 000	100 000	0,30
Fonds de garantie pour intrants vétérinaires et zootechniques			1	50 000	1	250 000	0	0		0	0	0	300 000	1,0
Total				140 000		360 000		110 000		40 000		20 000	670 000	2,23
Composante 4														
Création de mares et barrages			5	100 000	15	300 000	10	200 000	10	200 000	10	200 000	1 000 000	3,35
Création de minibarrages			1	100 000	9	900 000	8	800 000	6	600 000	0	0	2 400 000	8,00
Construction de puits cimentés			4	160 000	25	1 000 000	25	1 000 000	20	800 000	10	400 000	3 360 000	11,21
Réhabilitation des points d'eau					40	400 000	40	400 000	30	300 000	10	100 000	1 200 000	4,0
Construction d'autres infrastructures d'élevage			10	100 000	20	200 000	20	200 000	20	200 000	5	50 000	750 000	2,5
Autres équipements			1	100 000	2	100 000	2,5	150 000	2	200 000	0	0	550 000	1,8
Total				560 000		2 900 000		2 750 000		2 300 000		750 000	9 260 000	30,92
Composante 5														
Fonds de garantie			0	0	1	400 000	1	300 000		0		0	700 000	2,33
Aménagements des marchés à bétail			0	0	6	600 000	4	400 000	1	100 000	0	0	1 100 000	3,67
Désenclavement des zones de production			0	0	24	1 200 000	30	1 500 000	16	800 000	8	400 000	3 900 000	13,02
Total				0		2 200 000		2 200 000		900 000		400 000	5 700 000	19,03
Composante 6														
Formations			2	20 000	6	75 000	6	73 000	6	65 000	0	0	233 000	0,77
IEC			1	20 000	1,5	30 000	2	40 000	2	40 000	2	40 000	170 000	0,57
Visites croisées et voyages d'étude			2	20 000	3	30 000	4	40 000	5	50 000	10	50 000	190 000	0,63
Autres			0	0	1	0	1	13 000	1	14 000	0	0	27 000	0,11
Total				60 000		135 000		166 000		169 000		90 000	620 000	2,0
Total													30 000 000	100

Appendice 2: Bibliographie

1. **Ambouta, K. et al.** sd. Le développement durable est un développement qui répond aux besoins du présent, sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs.
2. **Bagoudou, M.** 1997. Rapport sur la productivité du site de Tanatahamo et Seyno Tielgel.
3. **Bethina Haasen.** 2002. Eléments de réflexion sur les modes d'exploitation des ressources naturelles par les populations d'éleveurs du milieu Azawak.
4. **Bouy, M. et al.** 2001. Projet de sécurisation des systèmes pastoraux au Niger–Arrondissement de Filingué et de Tanout.
5. **Convers, A.** 2002. Etat des lieux spatialisés et quantitatifs de la transhumance dans la zone périphérique d'influence du Parc National du W (Niger), Montpellier, DESS PARC, 40 p. + annexes.
6. **Dandah, L. et al.** 2002. Etude sur le diagnostic du cadre juridique nigérien de la gestion des ressources naturelles, rapport provisoire, 119 p.
7. **Département de Dosso.** 1993. Analyse diagnostic des contraintes liées à la circulation du bétail dans le département de Dosso. Rapport du Comité Technique. Niger, septembre 1993, 32 p.
8. **Dodo, B.** 2001. *Les enjeux liés au foncier pastoral: implication d'une association d'éleveurs dans la gestion des espaces pastoraux et le règlement des conflits*, pp. 235–241.
9. **Ducret, G.** 2001. Situation des organisations professionnelles agricoles au Niger.
10. **FAO.** 1999. Programme régional de sécurité alimentaire pour les pays membres de la communauté économique de l'Afrique de l'Ouest.
10. **FAO.** 2000. Projet d'appui au programme spécial de sécurité alimentaire.
12. **Guigma, S.** 1999. Stratégie nationale de sécurité alimentaire. Volet Elevage. Ministère de l'agriculture, Burkina Faso.
13. **Hesse, C.** 2001. Gestion des parcours: qui en est responsable et qui a droit? Dans *Séminaire sur élevage et gestion des parcours au Sahel, implication pour le développement*, pp. 139–153.
14. **Intergalia, D.; Bayard, I.** 2002. Projet de sécurisation des systèmes maraîchers, pastoraux et forestiers au Niger.
15. **Lyb, Scenk S.** 1991. *Vulgarisation de la technique de cultures fourragères et améliorantes des pâturages en milieu éleveurs et agriculteurs.*
16. **Ministère des Ressources Animales.** 2001. Document cadre pour la relance du secteur de l'élevage.
17. **Ministère des Ressources Animales.** 2004. Etude de faisabilité d'un projet de sécurisation de l'économie pastorale: Aide mémoire préliminaire, SOFRECO.
18. **Ministère des ressources animales.** Identification d'un programme de développement pastoral et agropastoral: Rapport définitif, IRAM, 129 pp.
19. **NEPAD.** 2002. *Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine.*

20. **Niger Horizons** Bureau d'études. 2002. Etude sur le diagnostic du cadre juridique nigérien de la gestion des ressources naturelles. Projet d'appui à la politique de sécurité alimentaire du Niger, Niamey, SCAC, 111 p. + annexes.
21. **Nomaou, A.** 1996. *La gestion alternative des conflits liés à l'utilisation des couloirs de passage et des pistes de transhumance dans les arrondissements de Filingué, Ouallam, Téra et Tillabéri*. Niamey, PRASET/CILSS/PADLOS/PASP, novembre 1996.
22. **Padel/Gaya.** 2002. Gestion des conflits fonciers et sécurisation des espaces pastoraux: Volet agropastoral, juillet 2002, 7 p.
23. **République du Niger.** 2002. Stratégie de réduction de la pauvreté. Secrétariat permanent de la DSRP; 209 p.
24. **République du Niger.** Stratégie de développement rural, Secrétariat permanent de la SRP.
25. **Secrétariat Permanent du Code Rural.** 1992. Note technique sur le processus d'élaboration et de mise en œuvre du code rural. Deuxième atelier national des commissions foncières.
26. **Souchet, T.L.** 1985. *Dégradation de la valeur nutritive des plantes fourragères de la zone d'intervention du Projet Elevage Intégré*.
27. **Tielkes, E.; Schlecht, E.; Hiernaux, P.** (éditeurs). 2001. Elevage et gestion de parcours au Sahel, implications pour le développement, CR d'un atelier régional ouest-africain sur le thème « *la gestion des pâturages et les projets de développement: quelles perspectives ?* », 371 p., Verlag Grauer Beuren. Stuttgart.
28. **Union européenne.** Programme pluriannuel d'appui à la réduction de la pauvreté.
29. **Vanderlinden, J.-P.** 2001. Environnement institutionnel local de gestion des terres de parcours dans la région agropastorale du sud-ouest du Niger. Dans *Séminaire sur élevage et gestion des parcours au Sahel, implication pour le développement*, pp. 155–163.